

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**

DATE de CONVOCATION
05 AVRIL 2018

DATE d'AFFICHAGE
16 AVRIL 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 31
Votants : 35

L'an deux mille dix-huit,
le 10 avril à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Michochène à Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel CRIAUD, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY.

Etaient Absents Excusés : Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Bruno LE BORGNE, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Maryvonne TATARD.

Mme Emmanuelle GONCALVES donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD
Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN
M. Jean-Pierre PRUNAUT donne pouvoir à Mme Christine SAVARY
Mme Maryvonne TATARD donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Marie LABESSE a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°46-2018 – FINANCES – CONVENTION DE SUBVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET
L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle que depuis la création de l'Office de Tourisme Communautaire, la Communauté de Communes participe à son financement sous la forme d'une subvention d'exploitation et ce afin de mener à bien les missions qui lui incombent. Cette subvention s'ajoute au produit de la Taxe de Séjour qui est obligatoirement reversé en totalité à l'Office de Tourisme.

Il est rappelé que, par délibération n°144-2017 du 12 décembre 2017, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à signer une convention de financement 2018 permettant le versement à l'Office du Tourisme Communautaire d'un premier acompte de 25 % du montant de la subvention allouée en 2017, soit 72 974 €.

Le Président propose de fixer le montant de la subvention versée à l'Office de Tourisme pour l'année 2018 à 346 661 €, répartie comme suit :

- 291 895 € pour son fonctionnement (montant identique à 2017),
- 5 500 € afin de permettre la constitution d'une provision pour l'entretien de ses bâtiments,
- 49 266 € dans le cadre de la convention de mise à disposition du bâtiment Office de tourisme de Damgan.

Il convient également de régulariser l'opération par la signature d'un avenant à la convention.

Envoyé en préfecture le 16/04/2018

Reçu en préfecture le 16/04/2018

Affiché le

ID : 056-200027027-20180410-DELIB_46_2018-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a l'unanimité :

- **FIXE** le montant de la subvention versée à l'Office de Tourisme Communautaire pour l'année 2018 à 346 661 €, comme détaillé ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le *13/04/18*

Pour le Président empêché,

Le 1^{er} Vice-Président,

Michel CRIAUD

